



Actes de l'Atelier

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN ET MILIEU FORESTIER

SESSION D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION SUR LE
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ÉOLIEN EN GASPÉSIE
ET SES IMPLICATIONS SUR LE MILIEU FORESTIER

WIND ENERGY DEVELOPMENT AND THE FOREST

*INFORMATION/REFLECTION SESSION ON THE DEVELOPMENT OF
THE WIND ENERGY SECTOR IN THE GASPÉ PENINSULA AND ITS
IMPLICATIONS FOR THE FOREST*

Mercredi, le 18 janvier 2006

(remis au jeudi 19 janvier en cas de mauvais temps)

Wednesday, January 18, 2006

(Postponed to Thursday, January 19 in the event of inclement weather)

Centre Explorama de Sainte-Anne-des-Monts

Conférences et plénière

Presentations and plenary session

Inscription obligatoire avant le 12 janvier 2006

Registration required no later than January 12, 2006

En collaboration avec :



Pour nous contacter :

Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne
37, rue Chrétien, app. 26, C.P. 5
Gaspé (QUE) G4X 1E1

Tel : (418) 368-5166

Télec : (418) 368-0511

Courriel : Consortium@foretgaspesie-les-iles.ca
www.foretgaspesie-les-iles.ca

Référence à citer : Langis, M-H., Côté, M. et Hébert, B. 2006. Actes de l'atelier « Développement éolien et milieu forestier ». Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne, Gaspé, Canada, 18 janvier 2006, 15 pages.



Ce document présente un compte-rendu de l'Atelier «Développement éolien et milieu forestier» qui a eu lieu à Sainte-Anne-des-Monts le 18 janvier 2006. Cet Atelier a été organisé par le *Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne* dans le but de faire un portrait de la situation actuelle du développement éolien sur le territoire gaspésien et de ses implications sur le milieu forestier. Il se voulait également une session de réflexion quant aux développements en cours et futurs.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	3
Communiqué de presse émis suite à la tenue de l'atelier.....	4
Horaire de l'atelier.....	5
Liste des participants.....	6
Partie 1 : Portrait actuel du développement éolien en Gaspésie (conférences).....	7
État de la situation du secteur éolien en Gaspésie Jean Desrosiers, TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles.....	7
Le développement de l'éolien et ses implications sur le territoire public forestier gaspésien Marc Lauzon, MRNF – Gestion du territoire public.....	8
Les parcs d'éoliennes et la faune Claudel Pelletier, MRNF – Faune Québec.....	9
La configuration de parcs éoliens et le respect de l'environnement Jeanne Gaudreault, PESCA Environnement.....	10
Impacts mesurés (suivi) : L'après éolien Julie Dugas, Activa Environnement.....	11
Partie 2 : Réflexion sur les développements futurs (plénière).....	12
Conclusion.....	15



REMERCIEMENTS

Le Consortium tient à remercier son partenaire financier principal, soit Développement économique Canada (DEC), ainsi que le Cégep de la Gaspésie et des Îles, la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

De plus, le Consortium désire souligner la participation des conférenciers à l'atelier. Merci à M. Jean Desrosiers, directeur général du TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles, à M. Marc Lauzon, directeur régional de la Direction régionale de la gestion du territoire public Bas-St-Laurent - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), à M. Claudel Pelletier, biologiste au MRNF – Faune Québec ainsi qu'à Mme Jeanne Gaudreault, ing. f. chez PESCA Environnement.

Finalement, toute l'équipe du Consortium tient à remercier tous les participants présents à l'atelier. Cette participation est essentielle au succès des ateliers organisés par le Consortium.

NOTE IMPORTANTE

Le Consortium tient à souligner que les informations recueillies dans ce document ne représentent pas nécessairement les préoccupations ou les positions de l'organisme. Ce document se veut une reconstitution la plus juste possible du déroulement de l'atelier *Développement éolien et milieu forestier*.



COMMUNIQUE DE PRESSE EMIS SUITE A LA TENUE DE L'ATELIER

«DEVELOPPEMENT EOLIEN ET MILIEU FORESTIER» : intégration, harmonisation et concertation.

GASPE, le 19 janvier 2006 – L'atelier *Développement éolien et milieu forestier* organisé par le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne a connu un grand succès. Une cinquantaine de personnes se sont rendues à Sainte-Anne-des-Monts le 18 janvier dernier pour participer à cette activité et ce, malgré les mauvaises conditions routières.

La tenue de cet atelier a permis aux participants d'en apprendre davantage sur le développement éolien en Gaspésie et ses implications sur le milieu forestier de la région. Le développement de ce secteur connaît une croissance importante en Gaspésie, comme le soulignait le directeur du TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles, M. Jean Desrosiers : «D'ici sept ans, dix nouveaux parcs éoliens verront le jour en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent et d'autres suivront ailleurs au Québec». Il importe donc de bien planifier ce développement afin que le secteur éolien s'intègre bien avec les autres secteurs déjà implantés sur le territoire.

Selon Marc Lauzon, directeur de la gestion du territoire public au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), les enjeux soulevés par l'implantation éventuelle de plus de 600 éoliennes sont considérables et l'intégration de ce nouvel usage pose continuellement un défi d'harmonisation. Il est encourageant de constater que les promoteurs éoliens réalisent des efforts afin d'intégrer le développement éolien aux activités forestières ayant lieu sur le territoire. Mme Jeanne Gaudreault de la firme PESCA Environnement soulignait que ces efforts permettaient de diminuer le nombre de chemins construits et les superficies à déboiser. Il s'agit de bien planifier l'ensemble des activités ayant lieu sur le territoire afin de minimiser les impacts sur le milieu forestier, les paysages et les communautés locales.

Il reste cependant plusieurs éléments à préciser, éléments qui ont généré d'intenses discussions entre les participants. Entre autres, mentionnons la question des redevances aux municipalités et aux propriétaires privés, une partie importante des retombées économiques qui sortent de la région ainsi que les impacts connus sur certaines espèces fauniques. Concernant ce dernier point, M. Claudel Pelletier du MRNF-Secteur Faune est venu présenter des mesures qui doivent être prises afin d'assurer la protection et le suivi des espèces fauniques à statut précaire, des oiseaux de proie et des chauve-souris.

Finalement, la filière éolienne génère une grande activité sur le territoire gaspésien, ce qui entraîne plusieurs retombées positives pour la région. Afin de rendre le processus plus transparent, les participants semblaient d'accord sur le fait que l'ensemble des données récoltées lors de la construction et du suivi des parcs éoliens devrait être public et accessible à toute la population. Un certain nombre d'éléments doivent donc être considérés afin d'optimiser les retombées positives du développement éolien dans la région. Il existe différents moyens permettant de minimiser les impacts de ce développement et la concertation entre tous les usagers du territoire semble la clé afin d'éviter des problèmes éventuels entre les promoteurs éoliens et les autres intervenants.



HORAIRE DE L'ATELIER

Journée du 18 janvier 2006

12h45 : Accueil et inscription – Centre Explorama

13h10 : Mot de bienvenue (*Mathieu Côté, Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne*)

Atelier Partie 1 : Portrait actuel du développement éolien en Gaspésie (conférences)

13h15 : État de la situation du secteur éolien en Gaspésie
Jean Desrosiers, TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles

13h45 : Le développement de l'éolien et ses implications sur le territoire public forestier gaspésien
Marc Lauzon, MRNF – Gestion du territoire public

14h15 : Les parcs d'éoliennes et la faune
Claudiel Pelletier, MRNF – Faune Québec

14h45 : Pause

15h00 : La configuration de parcs éoliens et le respect de l'environnement
Jeanne Gaudreault, PESCA Environnement

Atelier Partie 2 : Réflexion sur les développements futurs

15h30 : Plénière (*Barbara Hébert, Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne*)

16h30 : Mot de la fin (*Mathieu Côté, Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne*)



LISTE DES PARTICIPANTS

- 🌲 Beaulieu, André – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 🌲 Bélair, Gaéтан – MRC de Bonaventure
- 🌲 Bernatchez, Gaéтан – MRC D'Avignon
- 🌲 Bernatchez, Marie-Eve – Consortium en Foresterie – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 🌲 Bernatchez, Paul – Municipalité de Mont-Louis
- 🌲 Boudart, Michèle – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- 🌲 Caron, Félix – MRC du Rocher-Percé
- 🌲 Castonguay, Stéphane – Coopérative de travailleurs forestiers EauBois
- 🌲 Côté, Mathieu - Consortium en Foresterie – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 🌲 Côté, Richard – Nord Forêt
- 🌲 Cotton, Pierre – Radio-Canada
- 🌲 De Serres, Jean-Christophe – Gaïa Cartographie
- 🌲 Desrosiers, Jean – TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles
- 🌲 Drouin, Bermans – S.E.P.A.Q.
- 🌲 Dufour, Didier – Conférence régionale des élu(e)s
- 🌲 Dugas, Claude - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 🌲 Émond, Majella – MRC de la Haute-Gaspésie
- 🌲 Émond, Martin – Conseillers Forestiers FORÊMO inc.
- 🌲 Fortin, Guy – CLD de la Côte-de-Gaspé
- 🌲 Fournier, Bobby – Coopérative de travailleurs forestiers EauBois
- 🌲 Fournier, Suzanne – Comité de bassin versant de la rivière Mont-Louis
- 🌲 Gaudreault, Jeanne – Pesca Environnement
- 🌲 Golliot, Patrick – SADC de Gaspé-Nord
- 🌲 Grenier, Richard D. – Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation
- 🌲 Hébert, Barbara - Consortium en Foresterie – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 🌲 Joncas, Gaston – Service canadien des forêts
- 🌲 Kennedy, Casey – Les Entreprises Agricoles et Forestières de la Péninsule inc.
- 🌲 Langis, Marie-Hélène – Consortium en Foresterie – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 🌲 Lauzon, Marc – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Gestion du territoire
- 🌲 Lavallée, Luc – Bois d'œuvre Cédrico inc.
- 🌲 Leblanc, Luc – Pesca Environnement
- 🌲 Leblanc, Philippe – Produits forestiers TEMREX
- 🌲 Lepage, Annie – Conférence régionale des élu(e)s
- 🌲 Lizotte, Carol – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- 🌲 Marin, Michel – Groupement forestier Shick Shock inc.
- 🌲 Pelletier, Claudel - Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune
- 🌲 Pelletier, Gaéтан
- 🌲 Pelletier, Micheline – Ville de Sainte-Anne-des-Monts
- 🌲 Poirier, Roger-Guy – Fédération québécoise de la Faune Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 🌲 Preston, Henri – MRC de la Côte-de-Gaspé
- 🌲 Rivière, Gilles – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- 🌲 Roussy, Christine – MRC du Rocher-Percé
- 🌲 Sigouin, Daniel – Parcs Canada
- 🌲 Spooner, Daniel - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- 🌲 Thériault, Karine – MRC de la Haute-Gaspésie
- 🌲 Therrien, Jacques
- 🌲 Vaillancourt, Linda – Estran Agenda 21



PARTIE 1 : PORTRAIT ACTUEL DU DEVELOPPEMENT EOLIEN EN GASPESIE

État de la situation du secteur éolien en Gaspésie

Jean Desrosiers, directeur
TechnoCentre éolien Gaspésie-Les Îles
jdesrosiers@eolien.qc.ca

Résumé

Depuis la création du parc *Le Nordais*, la situation de l'éolien en Gaspésie a beaucoup évolué. Le portrait sociopolitique et physique n'est plus du tout le même. En effet, l'industrie se sectorise. Deux secteurs se développent rapidement, soit celui de la construction de parcs et de l'érection des éoliennes ainsi que celui de la fabrication de composantes et d'éoliennes. D'ailleurs, on compte déjà d'importantes usines à Matane, Gaspé et Chandler.

Après l'octroi de contrats de gré à gré à *Axor*, *3Ci*, *Northland Power* et *Sky Power*, *Hydro-Québec* a lancé en 2003 et 2005, deux appels d'offres totalisant 3000 MW d'énergie éolienne. De plus en plus d'entreprises québécoises désirent donc faire partie de cette industrie naissante. *Marmen*, *Composites VCI*, *Énergie PGE* ne sont que quelques exemples. D'ici sept ans, dix nouveaux parcs éoliens verront le jour en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent et d'autres suivront ailleurs au Québec. Au cours de la prochaine décennie, la région désignée, soit la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Matane, comptera jusqu'à 1200 éoliennes qui amèneront plus de deux milliards de dollars d'investissement. De nouveaux marchés verront le jour pour les entreprises de la région et le nombre d'emplois directs en éolien atteindra tout près de 1000 d'ici seulement quelques années.

Les diapositives de la présentation sont disponibles sur le site web du *Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne* au www.foretgaspesie-les-iles.ca sous l'onglet Transfert de connaissances/Atelier «Développement éolien et milieu forestier».

Éléments de réflexion et de discussion

- ✓ La cadence du développement éolien a considérablement augmenté au cours des dernières années. Dans le cadre de son premier appel d'offres de 1000 MW en 2003, Hydro-Québec a retenu 8 projets qui totaliseront 660 éoliennes réparties sur l'ensemble du territoire gaspésien. L'ensemble des parcs éoliens devra être construit d'ici 2012. Par conséquent, le 1000 MW était réparti sur une durée de 9 ans. Quant au nouvel appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'obtention de 2000 MW, les projets se réaliseront sur une échelle de temps beaucoup plus courte, soit sur 5 ans.
- ✓ Les éoliennes de plus grande dimension deviennent de plus en plus populaires. Jusqu'à maintenant en Gaspésie, les éoliennes ont une capacité individuelle de 1,5 MW, mais celles de 1,8 MW intéressent de plus en plus... Ces éoliennes plus puissantes représentent des avantages certains : diminution du nombre total d'éoliennes sur le territoire et donc, diminution du nombre de chemins construits, réduction des superficies à déboiser, etc.



Le développement de l'éolien et ses implications sur le territoire public forestier gaspésien

Marc Lauzon, directeur régional
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) – Gestion du territoire public
Marc.Lauzon@mrnf.gouv.qc.ca

Résumé

Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a forcément été impliqué dès le début dans le développement de la filière éolienne en Gaspésie et dans la MRC de Matane. D'abord par le secteur énergie qui a pris position à l'égard du développement de l'énergie éolienne au Québec, puis à travers ses autres secteurs : territoire, faune, forêt pour la planification du développement sur le territoire public. Celui-ci représente 76% du territoire et grouille d'activités puisque des droits y sont consentis partout. Les enjeux soulevés par l'implantation éventuelle de plus de 600 éoliennes sont considérables et l'intégration de ce nouvel usage pose continuellement un défi d'harmonisation. En l'absence d'outils de gestion de ce développement, le MRNF et ses partenaires ont dû agir rapidement afin d'assurer un développement durable de ce nouvel usage. Des outils ont été développés, notamment le plan régional de développement de l'éolien et le guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères. Des territoires ont été soustraits et pour d'autres les promoteurs doivent naviguer avec des contraintes complexes d'implantation. Le processus est actuellement en œuvre et devrait conduire à l'implantation de plus de 400 éoliennes, la construction de lignes de transport d'énergie et de centaines de kilomètres de chemin sur le territoire public.

Éléments de réflexion et de discussion

- ✓ Le MRNF a dû développer rapidement des outils afin de bien encadrer le développement éolien sur le territoire. Le premier outil a été l'élaboration et l'adoption d'un programme d'attribution des droits fonciers pour l'implantation d'installations éoliennes. Cet outil a permis d'éviter la spéculation sur le territoire, car il prévoit d'accorder un bail par éolienne, soit un bail d'un hectare par éolienne. Cela évite d'avoir à concéder tout le territoire lors de la création d'un parc éolien. Le prix a été fixé à 2500 \$ par éolienne de 1500 MW, mais la valeur du loyer peut augmenter puisque cette valeur est révisable. Au total, le 1000 MW implique 660 éoliennes en Gaspésie dont 400 sur territoire public donc 400 hectares en terres publiques.
- ✓ Le deuxième outil est le Plan régional de développement du territoire public qui a découpé tout le territoire public en trois types de zone selon leur degré de compatibilité avec le développement éolien : compatible, partiellement incompatible et incompatible. Les zones jugées partiellement incompatibles représentent un plus grand défi pour les promoteurs éoliens. Les baux concédés par le MRNF sont sous conditions, conditions souvent fixées par les communautés locales.
- ✓ Le troisième et dernier outil est le Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères : projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public.



Les parcs d'éoliennes et la faune

Claudiel Pelletier, biologiste

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) – Faune Québec

claudiel.pelletier@fapaq.gouv.qc.ca

Résumé

Le développement extensif de parcs éoliens est susceptible de générer des impacts négatifs sur les ressources fauniques si les éléments sensibles de cette ressource ne sont pas pris en compte dès les premières étapes de planification. La sélection des sites d'implantation est cruciale et la concertation avec Faune Québec contribue à éviter les secteurs à hauts risques. Cette consultation, auprès de Faune Québec, est également assurée tout au long de l'analyse environnementale des projets retenus. Les espèces fauniques à statut précaire, l'avifaune, les chiroptères et la grande faune représentent les principales préoccupations reliées aux espèces elles-mêmes.

Quant à la protection des milieux de vie, notre attention est essentiellement portée vers l'intégrité des territoires structurés et des habitats fauniques. Des inventaires fauniques ciblés, réalisés avant l'érection des parcs éoliens, permettent ainsi de mieux caractériser les sites et anticiper les impacts. Par ailleurs, en période d'opération, des programmes de suivi contribueront à ajuster les mesures d'atténuation retenues lors des analyses ou à en proposer des nouvelles.

Les diapositives de la présentation sont disponibles sur le site web du *Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne* au www.foretgaspesie-les-iles.ca sous l'onglet Transfert de connaissances/Atelier «Développement éolien et milieu forestier».

Éléments de réflexion et de discussion

- ✓ Il manque des connaissances sur certaines espèces fauniques afin d'être en mesure de bien identifier les impacts réels du développement éolien sur la faune. Certaines espèces semblent plus sensibles à ce développement ; certaines espèces d'oiseaux, principalement les oiseaux de proie et la grive de Bicknell, ainsi que les chiroptères (chauve-souris). Des informations concernant les routes migratoires de ces espèces s'avèrent essentielles afin que la localisation des éoliennes ne nuise pas à leurs déplacements sur le territoire.
- ✓ Les inventaires d'oiseaux de proie doivent se faire selon des dates bien précises sinon les informations nous échappent (mi-avril en Gaspésie). En ce qui concerne les inventaires de chauve-souris, ils se font à l'aide d'appareils qui enregistrent les écholocations. Ces enregistrements permettent d'identifier les espèces présentes.
- ✓ Les impacts sur la grande faune semblent négligeables, bien que le principe de précaution devrait toujours s'appliquer. Certains participants se montraient inquiets qu'aucune somme d'argent ne soit investie pour la grande faune. Il est suggéré de mettre sur pied un fonds avec une partie des profits générés par les éoliennes afin de pouvoir mettre de l'argent en aménagement de la faune sur le territoire des parcs éoliens et aux alentours de ces parcs. Cependant, il est difficile de demander de l'argent pour la grande faune puisque les impacts semblent minimes ou bien sont encore inconnus. Actuellement, le financement est seulement présent pour le suivi des espèces reconnues pour être plus sensibles aux éoliennes.



La configuration de parcs éoliens et le respect de l'environnement

Jeanne Gaudreault, ing. f.
PESCA Environnement
jgaudreault@pescaenvironnement.com

Résumé

Le choix d'un site d'implantation d'un parc éolien est déterminant. Il doit se faire d'une façon coordonnée et avec l'aide de professionnels en environnement. La réalisation d'une étude d'impact environnemental préalable est nécessaire afin d'éviter de localiser des éoliennes dans des milieux sensibles aux niveaux physique, biologique et humain. La conférence portera sur la réalisation d'études du territoire afin d'implanter des éoliennes respectant les composantes environnementales :

- Les peuplements particuliers
- Les habitats fauniques reconnus
- Les oiseaux et les chauves-souris
- La faune et la flore
- Les milieux humides
- L'occupation du territoire par l'humain

La consultation de la population et des intervenants est une démarche d'une très grande importance avant l'implantation du parc éolien. Différentes démarches de consultation seront aussi présentées.

Éléments de réflexion et de discussion

- ✓ Les promoteurs éoliens peuvent mandater des firmes de consultants afin que ces derniers leur suggèrent des sites pour l'implantation de parcs éoliens. Pour identifier de tels sites, les professionnels consultent plusieurs intervenants du territoire afin de trouver les endroits les plus propices au développement éolien.
- ✓ Dans leurs démarches, PESCA Environnement recommande à leurs clients (promoteurs éoliens) d'installer les parcs éoliens à des endroits où les industriels forestiers viennent de terminer des travaux ou prévoient en effectuer. Cela permet d'intégrer la construction des parcs éoliens avec l'aménagement forestier qui a lieu sur le territoire. Ainsi, le déboisement est moins important et le nombre de chemins construits s'en trouve diminué puisque les mêmes chemins sont utilisés par les promoteurs éoliens et les industriels forestiers.



Impacts mesurés (suivi) : L'après éolien

Julie Dugas, biologiste
Activa Environnement
jdugas@activaenviro.ca

Résumé

Les études d'impacts précédant la mise en place et l'opération de parcs éoliens doivent inclure un programme de suivi des composantes de l'environnement les plus significatives pouvant potentiellement être affectées par le projet. Les objectifs du suivi environnemental peuvent être par exemple, de s'assurer de l'évaluation juste des impacts du projet, de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et/ou de compensation proposées ou de noter les effets de la mise en place de nouvelles technologies. L'incertitude rattachée à certains éléments justifie également un suivi environnemental et la mesure des impacts. La mise en œuvre du programme de suivi peut nécessiter la tenue d'une ou de plusieurs études (selon le cas) qui se concluront par le dépôt de rapports (d'étape et finaux).

Plusieurs impacts devront être vérifiés suite à la construction et aux opérations de parcs éoliens. La vérification de ces impacts est fonction des composantes et des particularités du territoire sur lequel on prévoit installer les éoliennes. Les éléments à étudier suite à la mise en œuvre de projets éoliens peuvent donc être multiples et de différents niveaux : *milieu hydrique, air, sol, faune, forêt, flore, paysages, infrastructures, santé humaine, économie, environnement sonore, ondes électromagnétiques, etc.*

Cette conférence a dû être annulée compte tenu des mauvaises conditions météorologiques.

Les diapositives de la présentation sont cependant disponibles sur le site web du *Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne* au www.foretgaspesie-les-iles.ca sous l'onglet Transfert de connaissances/Atelier «Développement éolien et milieu forestier».



PARTIE 2 : REFLEXION SUR LES DEVELOPPEMENTS FUTURS (PLENIERE)

Éléments de réflexion et de discussion

La transparence

Plusieurs ont souligné le manque de transparence à certaines étapes du processus :

- ✓ Le MRNF a effectué des calculs afin de fixer le coût du loyer par éolienne sur territoire public. Ces calculs devraient être publics puisque cela permettrait de connaître **précisément** sur quels éléments se base le MRNF pour fixer un prix. Actuellement, il est connu que la valeur fixée est fonction du site (valeur du terrain) et de la capacité de l'éolienne à générer des revenus ; elle représente donc une valeur variant selon le marché. Cette valeur est révisée aux 5 ans. Un participant a souligné l'importance de la valeur fixée par le gouvernement, car cette dernière a une grande influence sur celle qui sera utilisée sur le territoire privé (comparaison avec le prix du bois en provenance des terres privées qui dépend de la valeur sur terre publique).
- ✓ Les données de suivi devraient également être publiques. Présentement, ces données appartiennent aux promoteurs éoliens. Les promoteurs ont l'obligation de transmettre les résultats obtenus lors du suivi à différents ministères, mais ces ministères sont tenus de garder les informations confidentielles. Par exemple, les données sur la faune sont étudiées par les professionnels du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, mais ne sont pas accessibles à la population. Par conséquent, les ministères peuvent effectuer des recommandations ou ajouter des exigences que les promoteurs devront respecter, mais la population n'a pas accès aux données.

En fait, tous les documents déposés en avant projet et qui sont discutés lors des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sont publics. Ces documents sont disponibles en ligne sur le site du BAPE en plus d'être placés à des endroits stratégiques pour consultation. Par contre, la situation change lorsque le projet est accepté. À partir de ce moment, il fait l'objet d'un décret du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), décret qui comporte des conditions dont les rapports de suivi. Ces rapports doivent être déposés au MDDEP et des copies sont distribuées aux ministères impliqués dans la prise de décision. Ces documents sont reconnus appartenir au promoteur et le MDDEP ou les autres ministères ne peuvent diffuser les informations qu'ils contiennent, car les documents ne leur appartiennent pas. Par conséquent, le promoteur est libre de divulguer l'information ou bien de la conserver.

Cette situation pourrait changer facilement si le gouvernement imposait aux promoteurs éoliens que l'ensemble de ces données soit de nature publique. Par exemple, cela pourrait devenir une condition supplémentaire à respecter par le promoteur lors de l'émission du certificat d'autorisation par le MDDEP. En effet, il s'agirait de présenter une demande au MDDEP pour éventuellement rendre ces documents publics. Une autre stratégie serait de demander au BAPE qu'il exige, lors des audiences publiques, que les rapports ou la documentation produits en phase d'exploitation soient rendus publics.



Les études d'impacts

Les promoteurs éoliens doivent réaliser des études d'impacts avant d'entreprendre la construction de parcs éoliens. Ces études permettent de mieux cibler les éléments sensibles présents sur le territoire ainsi que les différentes préoccupations des autres intervenants. Par conséquent, les études d'impacts représentent une étape primordiale à l'implantation de parcs éoliens et permettent de mieux planifier leur développement sur le territoire.

Cependant, un participant a fait part de ses craintes concernant l'ensemble du processus. En effet, la lettre d'intention émise au promoteur par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) devrait être conditionnelle aux résultats de l'étude d'impacts. Actuellement, cette étude d'impacts est parfois réalisée suite à l'émission de la lettre d'intention. Dans ce cas, il est plus difficile de changer l'emplacement des parcs éoliens qui est uniquement fonction des résultats des mesures de vent. Une amélioration du processus consisterait à choisir les emplacements des parcs éoliens en fonction des mesures de vent, mais également en fonction des résultats des études d'impacts. Dans cette optique, la lettre d'intention serait émise à la suite de la réalisation de l'étude d'impacts sur l'environnement et non avant sa réalisation. Cette modification augmenterait la crédibilité ainsi que l'efficacité du processus d'étude d'impacts.

Les retombées économiques

Au niveau des retombées économiques, un participant a demandé si les parcs éoliens étaient assez rentables pour qu'ils représentent une belle opportunité d'affaires pour les municipalités et/ou les municipalités régionales de comté (MRC). Selon certains professionnels, le développement éolien doit se faire au niveau privé, mais également à un niveau plus local (municipalité, MRC). Le problème est que la construction de parcs éoliens demande des investissements considérables. Par conséquent, il est plus facile pour des promoteurs privés d'investir dans le développement éolien. Cependant, les retombées sont intéressantes et valent la peine d'être considérées. Actuellement, certaines municipalités travaillent pour être partenaires des projets éoliens, ce qui représente une meilleure avenue que celle des redevances. En effet, cette association est beaucoup plus rentable à long terme.

Dans la même optique, certaines MRC du Bas-Saint-Laurent sont responsables des lots intramunicipaux et des parcs éoliens peuvent être implantés sur de tels lots. La MRC de Matane en est un bel exemple. Cette possibilité est très intéressante et lucrative. Le MRNF a offert cette possibilité aux MRC présentes sur le territoire de la Gaspésie, mais elles ne se sont pas montrées intéressées. Par conséquent, certaines ont la responsabilité de la gestion des ressources du territoire, mais n'ont aucun droit sur le fond de terrain. Cela implique qu'elles ne peuvent pas louer le fond de terrain à un promoteur et encaisser les revenus de location. Cependant, elles ne passent pas nécessairement à côté de revenus si importants. Question de choix !

Au niveau technologique

La technologie s'améliore et les éoliennes fabriquées sont de plus en plus performantes. Cela permet de diminuer le nombre total d'éoliennes, le nombre de chemins construits ainsi que les superficies à déboiser. Par exemple, un parc éolien avec des éoliennes de 3 MW aura deux fois moins d'éoliennes que les parcs ayant actuellement des éoliennes de 1,5 MW. En résumé, les impacts sont moindres, car une réduction du nombre d'éoliennes permet de diminuer les interventions sur le territoire. Un participant indique cependant qu'il serait important de parler également des impacts des petites éoliennes et non seulement des grandes.



Environnement

Les impacts des éoliennes sur l'environnement ne sont pas tous connus à l'heure actuelle. Jusqu'à maintenant, les oiseaux de proie ainsi que les chauve-souris semblent les espèces fauniques les plus sensibles au développement éolien. Des inventaires et des suivis doivent donc être réalisés afin de bien suivre l'état des populations de ces espèces. De plus, il importe de porter une attention plus générale aux autres espèces pour s'assurer que les parcs éoliens ne leur causent pas d'impacts trop importants.

Aussi, un des impacts les plus importants concerne la construction de chemins. Cette construction de chemins augmente la fragmentation du territoire et donc des habitats fauniques. De plus, elle augmente les superficies à déboiser sur le territoire. Afin de minimiser ces impacts, les promoteurs éoliens font des efforts afin d'harmoniser leur développement avec celui des autres secteurs. Par exemple, les chemins construits et utilisés par les industriels forestiers peuvent ensuite être utilisés par les promoteurs éoliens. Il est encourageant de constater qu'un effort de planification global a lieu sur le territoire, ce qui permet de diminuer les impacts de nos activités sur le milieu forestier.

Finalement, un point qui n'a pas été abordé durant la plénière touche la gestion des terrains contaminés. Un participant soulignait qu'une telle contamination était possible, puisqu'une éolienne contient environ 450 litres de liquides lubrifiants (hydrocarbures) selon le type d'éolienne. Ces hydrocarbures peuvent s'écouler dans l'environnement advenant le bris de l'éolienne ou une fuite et risquent donc de contaminer les sols. Du liquide de refroidissement peut aussi se retrouver dans l'environnement. Des coulisses le long des tours et sur les bases en béton ont même déjà été observées. Il est donc primordial que le promoteur s'assure que les sols ne sont pas contaminés lors du démantèlement du parc éolien.

Finalement, il a été mentionné qu'il est difficile d'être proactifs dans le développement éolien puisqu'il se fait de façon précipitée et qu'il tire déjà à sa fin sur le territoire gaspésien.

Création d'un fonds

À plusieurs reprises, il a été question de conserver une partie des revenus reliés au secteur éolien dans la région de la Gaspésie. Pour ce faire, différentes options ont été énoncées dont l'implication du monde municipal dans l'implantation de parcs éoliens. Une autre suggestion consistait à la création d'un fonds dont l'argent pourrait servir à financer différents projets reliés à la faune, aux communautés locales, etc. Cet argent pourrait provenir de sommes qui sont actuellement disponibles, mais qui sortent de la région. En effet, chaque parc éolien se voit taxer en fonction de la valeur de ses actifs (taxe sur les services publics (TSP)). Pour le premier appel d'offres de 1000 MW, cela représente une somme totale de 3 200 000 \$ qui remplit les coffres de l'État. L'argent en question, du moins une partie de cet argent, pourrait plutôt aller dans un fonds **régional**. Comme cette solution ne nécessite pas d'investir de nouvelles sommes d'argent, elle représente une avenue intéressante à explorer qui pourrait compenser pour les impacts générés par le développement éolien sur le territoire.

L'après éolien

Plusieurs préoccupations touchant le développement éolien concernent l'implantation des parcs éoliens ainsi que leur suivi. Cependant, il importe de prévoir la fin de ces parcs même si cette dernière est prévue à plus long terme. Par exemple, les éoliennes sont des objets immenses dont il faut prévoir la façon dont nous en disposerons. Plusieurs éléments doivent donc être considérés afin de minimiser les impacts des éoliennes et ce, **jusqu'à la toute fin des projets**.



CONCLUSION

L'implantation de parcs éoliens sur le territoire gaspésien ne représente pas une cause de déboisement de grande envergure. En effet, les superficies en question ne sont pas élevées puisque la majeure partie de l'hectare déboisé pour l'implantation d'une éolienne peut ensuite revenir utile à d'autres usages (agriculture, exploitation forestière, etc.). Cependant, des efforts d'intégration et d'harmonisation sont essentiels à un bon développement du secteur éolien, notamment en regard des paysages. Ces efforts doivent être poursuivis tant et aussi longtemps que la démarche ne sera pas complétée afin que les parcs éoliens respectent bien les préoccupations des différents intervenants présents sur le territoire.

Finalement, le développement éolien est un usage de plus sur le territoire et doit être intégré de façon à satisfaire tous les intervenants présents sur ce dernier. La concertation représente donc la clé du succès du développement éolien afin de maximiser ses retombées positives pour la région.

